

# Certification phytosanitaire électronique à partir de son propre système informatique



## Expérience du Cameroun

- **Par: NYA Edouard**
- **Point focal métier, dématérialisation procédures du Commerce Extérieur, Ministère de l'Agriculture & Dev Rural**

# Plan de l'exposé

1. Introduction
2. Comment est organisé le Système d'Information des Administrations Techniques (SIAT)
3. La marche vers ePhyto au Cameroun
4. Résultats
5. Conditions préalables et étapes pour rejoindre le hub ePhyto de la CIPV
6. Défis
7. Perspectives

# 1. Naissance du SIAT



Dans le cadre du développement ses exportations le Cameroun et ses partenaires ont conduit une étude sur l'état du Commerce Extérieur.

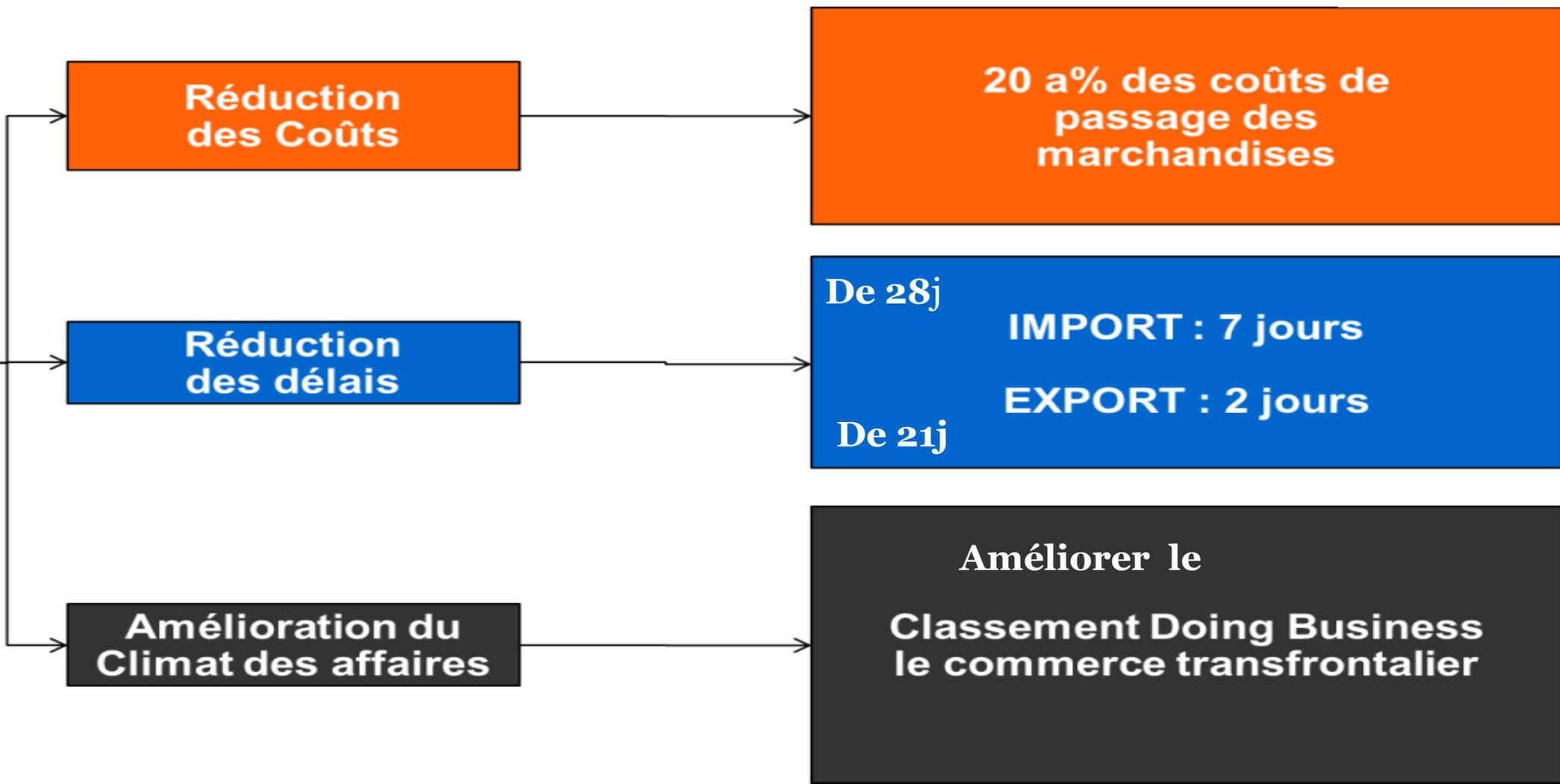
Conclusions inquiétantes: **Le Cameroun est un pays où il est difficile de faire des affaires.**

A titre d'illustration, il fallait compter:

- 28 jours de délai global de traitement des dossiers à l'import ;
- 21 jours de délai global de traitement des dossiers à l'export ;
- 18 documents dans un dossier à l'importation ;
- 15 documents dans un dossier à l'exportation ;
- 11 documents dans un dossier transit ;
- 19 déplacements pour un dossier import ;
- 18 déplacements dans un dossier export ; Etc

# 1. Naissance du SIAT...

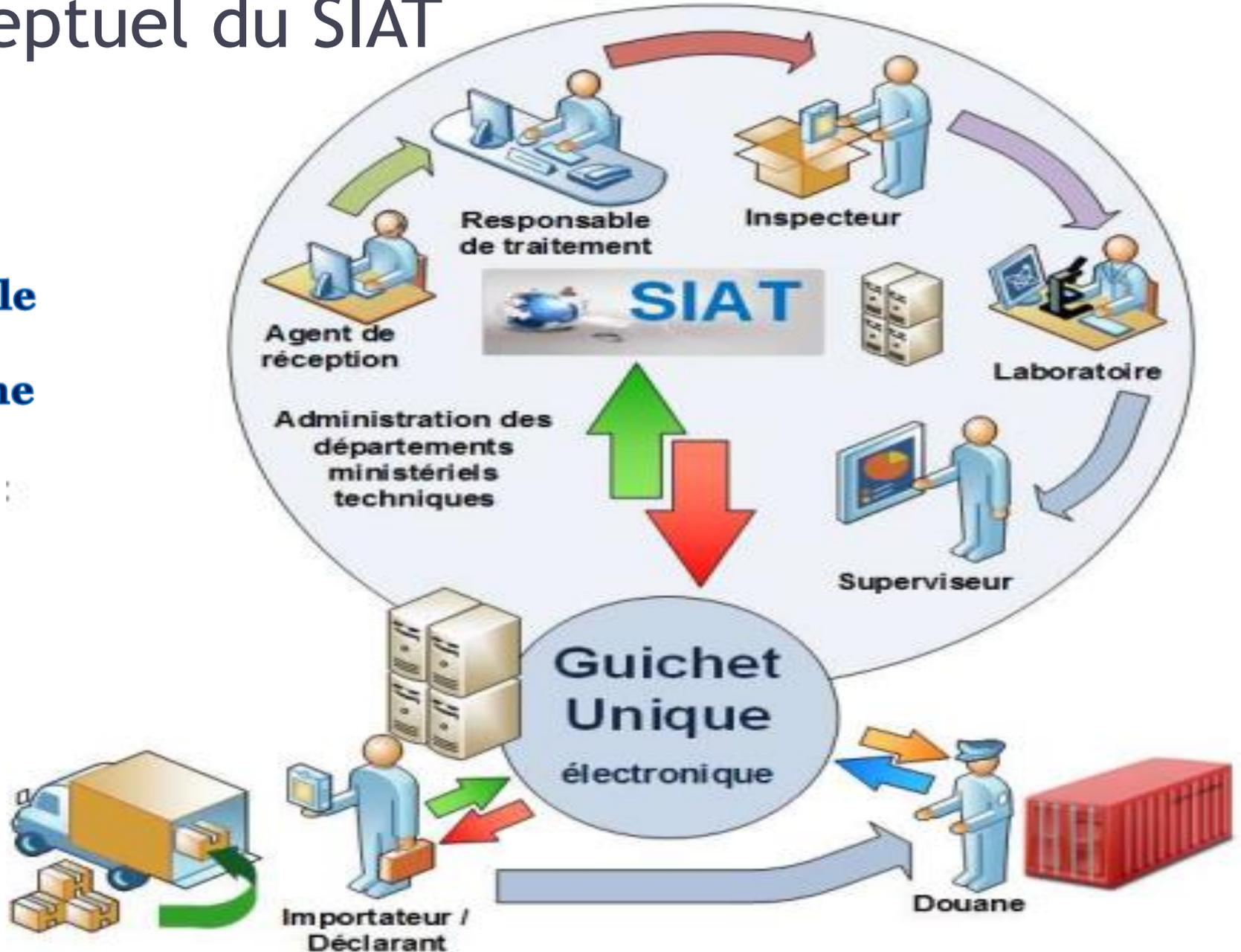
- Volonté ferme du Gouvernement : Projet dématérialisation
- Réduire les délais et les coûts de passage des marchandises aux frontières du Cameroun
- Améliorer le classement « **Doing Business** »
- Améliorer la traçabilité des opérations du Commerce extérieur
- Aider les entreprises à disposer d'un avantage concurrentiel
- Améliorer l'application de la réglementation par les opérateurs
- Réduire la fraude documentaire, véritable fléau à l'exportation
- Réduire le temps de traitement des documents
- Réduire les déplacements des opérateurs au minimum
- etc



## **2. Comment est organisé le Système d'Information des Administrations Techniques (SIAT)**

## 2.1. Modèle Conceptuel du SIAT

1. **Composé de modules pour une dizaine d'administrations et organismes**
2. **Procédures (12) pour le MINADER**
3. **Fonctions de recherche (recherche simple, recherche avancée)**
4. **Supervision (recommandation, statistiques)**
5. **Gestion des risques (module de synthèse, module de tendance)**



## **2.2.1. Procédures MINADER SIAT**

- **Autorisations préalables**
  - **Permis d'importation des végétaux et produits soumis à la réglementation phytosanitaire**
  - **Déclarations d'importation (engrais, pesticides et appareils de traitement)**
  - **Autorisation d'importation des échantillons (pesticides, engrais, semences)**
  - **Autorisation des essais**
  - **Autorisations spéciales**
  - **Etude d'homologation**
- **Contrôle technique**
  - **Certificat contrôle technique export (ePhyto)**
  - **Certificat de contrôle technique import (ePhyto import)**
  - **Certificat des appareils de traitement**
  - **Certificat de qualité (Procès verbal d'inspection import)**
  - **Certificat de conformité (appareils de traitement import)**



Système d'Information des Administrations Techniques dans le cadre du processus de dématérialisation des procédures du commerce extérieur dans le Cameroun

## CONNEXION

NOM D'UTILISATEUR \* MINADER-AG-SRP-AR  
MOT DE PASSE \* \*\*\*\*  
LANGUE \* FRANÇAIS  
mot de passe oublié

Entrer

Réinitialiser

Identifiant

Code  
identifiant

WEB : <https://siat.guichetunique.cm/siat-ct-web>

Fibre Optique : <https://172.21.3.40/siat-ct-web/>

### 3. La marche vers ePhyto au Cameroun

# AP  
contre  
Certif  
Contrôles  
Techniques

2007

2010

Finance  
projet  
BM

2012-2016

2016-2018

GATF

2021-2022

Réformes des services d'inspection: *Création Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur Bâtiment Physique dans lequel l'opérateur retrouve tous les services dont il a besoin pour obtenir ses document du Commerce Extérieur*

Choix du gouvernement d'exploiter les NTIC pour régler les contraintes à l'étalement spatial des **Services Centraux situés à Yaoundé** et **Services opérationnels d'inspection** situés aux frontières maritimes, aéroportuaires et routières aux 4 coins du Cameroun

Recrutement d'un consultant international : Financement Banque Mondiale *Etudes, spécifications, développement logiciel, tests et livraison de la Version 1.0 SIAT*

*Mise à la disposition des premiers ordinateurs (10 laptops et desktops), formations, Fibre Optique-MINPOSTEL*

Optimisation, mise en service du Module Phytosanitaire au Port de Douala, puis Port de Kribi *Test pilotes*

*Production des attestations de traitement Phyto, des rapports d'emportages, certificats phytosanitaires*

**DOCUMENT PAPIER** continue à être produit

*Initiative GATF-CIPV lettre du 18 mai 2021 Sec IPPC*

*Formalités GATF (mail @Tom)*

**Sept-2021:** Mission d'Identification *Mini project proposal: accepté @GATF en février 2022*

**avril 22 :** Mission d'Assistance Technique n°1 ePhyto export

**1<sup>er</sup> juin 2022:** premiers ePhyto en production

**juin-sept 22:** interactions techniques pour la signature électronique ANTIC, GUCE, EU

**2 sept 2022:** Acceptation des ePhyto dans l'EU avec signature

**Octobre 22:** Mission Assistance Technique n°2: Plan pour ePhyto import dès janvier 2023

- *L'équipe GUCE a développé des protocoles permettant au SIAT de se connecter au HUB CIPV, d'envoyer les certificats et récupérer les certificats entrants*
- *Les missions de Global Alliance ont permis de corriger les erreurs, optimiser les processus, collaborer avec les ONPV sœurs pour les tests*
- *Cette assistance a été très déterminante pour le résultat que nous avons à ce jour*
  - *Leçon apprise: les ONPV se connaissent et se parlent physiquement, mais ne savent pas toujours collaborer sur des processus spécifiques en mode virtuel*

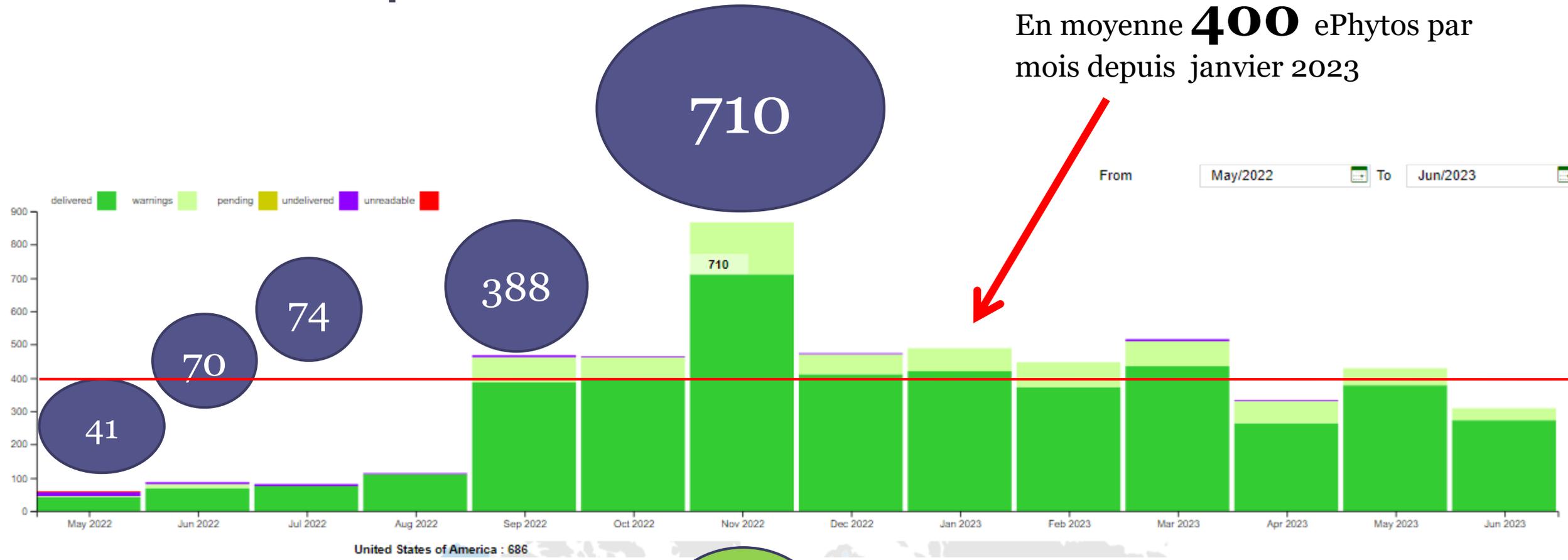


## 4. Résultats

- Très bons résultats dès les premières semaines sur les délais de délivrance (46h)
- Suppression des certificats expédiés par courrier express (vers l'UE) dès l'acceptation en octobre 2022
- Réduction des déplacements pour les opérateurs, donc gain de temps et les coûts correspondants
- Réduction des fraudes sur les documents produits en ligne
- Réduction des erreurs sur les documents
- Gain de temps pour les agents (moins de saisie et plus d'analyse)

# Des chiffres qui montent...

En moyenne **400** ePhytos par mois depuis janvier 2023



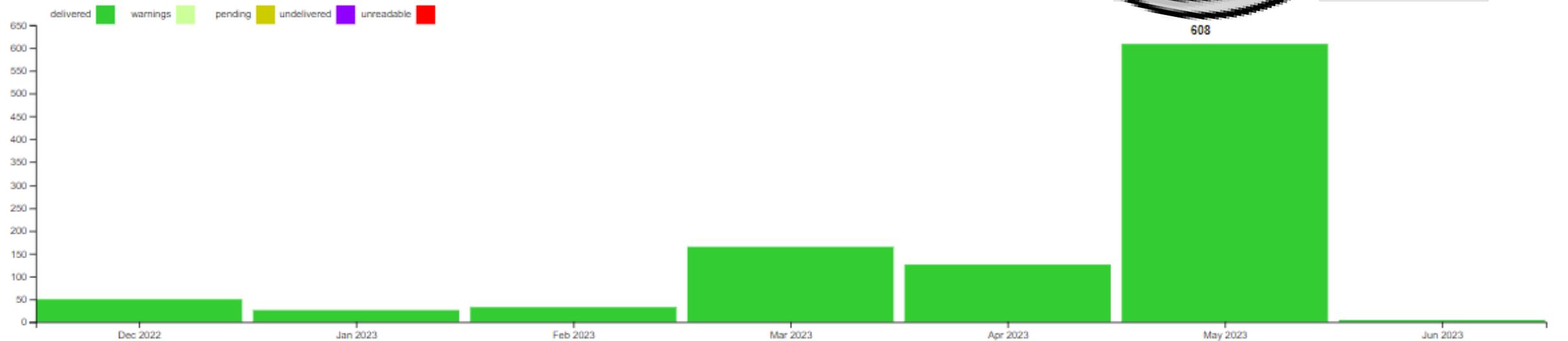
Nov 2022

Déjà 33 pays!

4811 envoyés dont 4064 (ok) = 84%

# Les ePhyto entrants... Le système en préparation

Welcome NYA Edouard,

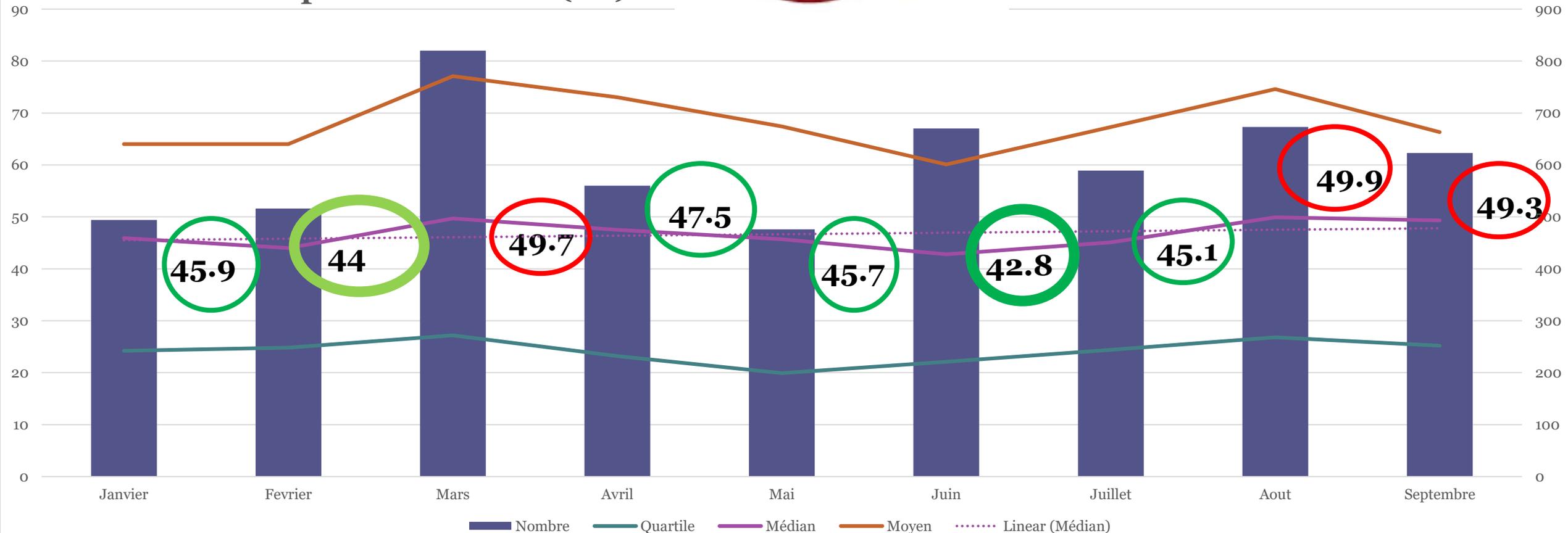


Délai moyen: 2,8 jrs  
Bas: 42,8h; Haut: 49,9h



Cible : 2j export

Temps de traitement (Hr)



## **5. Conditions préalables et étapes pour rejoindre le hub ePhyto de la CIPV**

## 5.1 Conditions préalables

- Cinq conditions préalables essentielles s'imposeront aux pays qui feront le choix de joindre à partir de leur système propre:
  1. Disposer d'une plateforme capable d'échanger les ePhytos
    - Les certificats de la plateforme doivent impérativement être conçus suivant la NIMP 12 et son **appendice 1: Certification électronique, renseignements sur les systèmes XML et les mécanismes d'échange de données normalisés (2014)** pour pouvoir communiquer avec le HUB
  2. Le socle juridique pour émettre des documents électroniques à partir de la plateforme (facilite les procédures lors de la signature)
  3. Les agents phytosanitaires sensibilisés et formés à l'utilisation PF
  4. L'ONPV doit être équipée d'ordinateurs connectés à internet
  5. **Les exportateurs sensibilisés, formés et équipés de terminaux**

# Un socle juridique solide...

1. **Loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun** et Décret 2011/1521/PM du 15 juin 2011 fixant les modalités d'application de Loi
2. **Loi n° 2016/004 du 18 Avril 2016 régissant le commerce extérieur au Cameroun**
  1. **ARTICLE 53.** – (1) Les opérations du commerce extérieur s'effectuent à travers une plateforme électronique unique dénommée e-Guichet Unique des opérations du Commerce Extérieur.
3. Décret 2017/6523/PM du 07 juin 2017 fixant les modalités d'application de la loi n°2016/004 du 18 avril 2016 régissant le commerce extérieur au Cameroun
4. Décret 2017/6525/PM du 07 juin 2017 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret 2013/0261/PM du 22 Février 2013 fixant les modalités d'exploitation de la plateforme électronique « **guichet unique pour les opérations du commerce extérieur** »
5. ....d' autres textes examinés et soumis à la signature!

<https://www.ephytoexchange.org/AdminConsole/index.html?#onboard>

### NPPO Registration

Please fill up all the fields in this form to initiate the Registration process. The HUB administrators will contact you and provide the required information and guidance to start using the HUB service.

Country\*

*Registered countries will not be displayed.*

Contact Name\*

Contact Email\*

Contact Phone\*

*Please use + or 00 for country code prefix*

Je ne suis pas un robot  reCAPTCHA  
Confidentialité \* Conditions

## 5.2. étapes pour rejoindre le hub ePhyto de la CIPV

1. Le représentant de l'ONPV initie l'enregistrement au HUB
2. Le Point de Contact officiel CIPV Valide l'enregistrement
3. Inscription de l'ONPV (Register NPPO @ <https://www.ephytoexchange.org/landing/>)
4. L'intégration
  1. Créer les utilisateurs à partir du compte principal (plateforme de test et plateforme de production)
  2. Former les agents de l'ONPV et les opérateurs
  3. Organiser les tests avec un échantillon de pays sur la plateforme de tests (!!!)
  4. Vérifier et corriger les erreurs
5. Basculer vers l'environnement de production
6. Suivre, suivre, suivre

## 6. Défis

1. appropriation du système par un grand nombre cadres centraux
2. changement des comportements des agents...
3. partenariat avec les opérateurs, le secteur privé, les autres Administrations
4. paiements des frais d'inspection
5. matériel informatique pour 52 PPP! (+ 80 ordinateurs complets, ordinateurs portables, tablettes, modems, etc)
6. connexion internet et la Fibre Optique
7. problèmes techniques de la plateforme
8. formation des ressources humaines (Opérateurs+Agents Phyto)

# 7. Perspectives

1. Parachever l'ePhyto import et le Transit
2. Monter en charge sur les autres PPP (aéroports et colis postaux)
3. Accélérer la réexportation pour les pays de l'hinterland (RCA, Tchad, ??)
4. Renforcer les Capacités des pays partenaires de l'hinterland (Réexportation et Transit)
5. Résoudre les problèmes bilatéraux Parties Contractantes partout où cela s'impose (papier, électronique, dual?)
6. Mettre à jour la réglementation (frais, imprimés, etc)
7. Renforcer la communication autour de l'ePhyto

CTE060313

Certificat phytosanitaire

<b>FROM: Plant Protection Organization of</b> Cameroun				<b>TO: Plant Protection Organization(s) of</b> Grèce				
<b>I. DESCRIPTION OF CONSIGNMENT</b>								
<b>Name and Address of Exporter</b> SEEF SA B.P. 8157 DOUALA, CAMEROUN SEEF SA B.P. 8157 DOUALA, CAMEROUN				<b>Declared Name and Address of Consignee</b> DUROXYL AVEE VELONADES KERKYRAS, 49081 CORFU GREECE VAT: 099807969 DUROXYL AVEE VELONADES KERKYRAS, 49081 CORFU GREECE VAT: 099807969				
<b>Declared Means of Conveyance</b> Maritime - TBN				<b>Point d'entrée déclaré</b> Grèce GRPIR PIRAEUS				
<b>Seals and container numbers</b> - / MSMU6718141/EU23691966				<b>Distinguishing Marks</b>				
<b>II. Commodities</b>								
1	Description	Scientific names	Measures	Number and Description of Packages	Distinguishing Marks	Place of Origin	Import Permit Number	Date of inspection
	IROKO Intended use: Processing	Milicia Excelsa	Gross weight: 20974.0 kg Net volume: 20.974 m³	7.0 COLIS		Cameroun		
<b>Additional Declarations</b> BOIS D'EMBALLAGES TRAITES SELON LES PRINCIPES DE LA NORME 15 SOUS N° CMR-010/16/SRP-HT								
<b>Informations officielles supplémentaires</b>								
<b>Treatment 1:</b>								
Start date	End date	Chemical (Active ingredients)	Duration	Temperature	Additional informations			
10.11.2022 +0100 CET	10.11.2022 +0100 CET							
Date: 10-11-2022   10-11-2022 ; Type Treatment: CHT; Treatment Name: Other pesticide; Duration: 05 MIN; Temperature: 27 CEL; Chemical product: Protesciage if super(Thiamethoxam + propiconazole + Ipbc); Concentration: 0.4% de produit pour 96% d'eau; Additional Information : 28 jours de rémanence.								
<b>III. Certification</b>								
Il s'agit de certifier que les végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés décrits dans le présent document ont été inspectés et/ou testés conformément aux procédures officielles appropriées et sont considérés comme exempts d'organismes de quarantaine, spécifiés par la partie contractante importatrice et conformes aux les exigences phytosanitaires actuelles de la partie contractante importatrice, y compris celles applicables aux organismes réglementés non de quarantaine.								
Ils sont réputés être pratiquement exempts d'autres parasites.								
No financial liability with respect to this certificate shall attach to MINADER (CM) or to any of its officers or representatives.								
<b>Lieu de délivrance:</b> PPP DOUALA PORT				<b>Name of authorized officer:</b> AKONGO Emile				
<b>Date:</b> 29 novembre 2022 18:44:34 +0100 CET				<b>Signature:</b>				

Certificat phytosanitaire

CONFIRMATION ORIGINAL

**Merci de votre attention**